

Phosphate dans la viande de kebab: feu vert à la proposition de la Commission

Mercredi, une résolution s'opposant à l'autorisation des additifs phosphatés dans la viande de kebab n'a pas réussi à rassembler une majorité absolue de 376 députés.

La Commission européenne peut donc désormais confirmer l'autorisation de l'utilisation d'acide phosphorique, de diphosphates, de triphosphates et de polyphosphates (E338-452) dans la viande de kebab, qu'elle soit issue du mouton, de l'agneau, de veau, du bœuf ou de la volaille.

Selon la Commission européenne, l'utilisation de phosphates est nécessaire pour une extraction et une dégradation partielles des protéines de viande qui permettent de former un film protéique sur les broches de viande verticales, afin de lier les morceaux de viande entre eux et de garantir une congélation et une cuisson homogènes.

La résolution présentée par la commission de la santé publique et de la sécurité alimentaire a reçu 373 voix en faveur, 272 contre et 30 abstentions, manquant de peu les 376 voix nécessaires à son adoption.

La résolution appelait la plénière à s'opposer à l'autorisation, compte tenu des préoccupations en termes sanitaires et dans l'attente d'une étude scientifique sur les additifs qui doit être publiée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) avant la fin 2018.

À savoir

Un [rapport de la Commission de 2017](#) révélait que dans certains États membres, les autorités et les exploitants du secteur alimentaire interprétaient de façon différente et parfois incorrecte la législation européenne sur les préparations et les produits à base de viande, avec pour

conséquence une mise en œuvre manquant d'homogénéité.

En savoir plus

[Texte adopté \(13.12.2017\)](#)

[Communiqué de presse suite au vote en commission \(28.11.2017\)](#)

[Législation de l'UE sur les additifs dans les préparations à base de viande](#)


[FAQ sur la viande de kebab](#)


[Photos, vidéos et produits audiovisuels gratuits](#)

Contacts

Baptiste CHATAIN

Attaché de presse

 (+32) 2 28 40992 (BXL)

 (+33) 3 881 74151 (STR)

 (+32) 498 98 13 37

 [@EP_Environment](#)

 baptiste.chatain@europarl.europa.eu
